



Modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme

**Suppression de l'emplacement réservé N°3
et réduction de l'emplacement réservé N°5**



Pièce 2 : Liste des emplacements réservés

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 23 août 2007	Modification N° 4 du PLU approuvée par DCM du 22 septembre 2016	DCM précisant les moda- lités de mise à disposition du public de la modifica- tion simplifiée N°5 du PLU	Modification simplifiée N° 5 du PLU approuvée par DCM du
--	---	---	--



N°	Surface	Désignation de l'opération	Bénéficiaire
1		RD64 Réserve nécessaire au doublement de la plate-forme routière (plate-forme drainée portée à 23 m).	Département
2		Réserve pour l'aménagement d'un carrefour.	Commune
4		RD37 a) section comprise du panneau d'agglomération jusqu'à la RD64, élargissement à 12 m de la plate-forme non drainée, b) Réserve pour l'aménagement de bretelles à la RD64 pour la création d'un carrefour dénivelé	Département ou Commune
5		CR 10 Section entre la ligne SCNF et la rue Auguste Renoir - élargissement à 8m (1-6-1)	Commune
6	Environ 380 m ²	Aménagement en face de l'angle de Parazols et du chemin de la Fond de Bégou pour permettre l'aménagement d'une voie de désenclavement du quartier du Négadous.	Commune
9		Réserve pour une voie de 8m d'emprise	Commune
10	Environ 5150 m ²	Réserve pour un espace vert	Commune
11		Emprise réservée pour la future Ligne à Grande vitesse	Réseau Ferré de France RFF
12		Emprise réservée pour l'échangeur	Commune
13		Création de voirie - Rue de la Reynarde : 8.50 m d'emprise	Commune
14		Élargissement de l'Avenue des Colombes à 8,50 m d'emprise	Commune
15		Élargissement de l'Avenue de la Gare à 8.70 m d'emprise	Commune
16		RD612 : réserve nécessaire au doublement de la plate-forme routière (plate-forme drainée portée à 23 m).	Département
17		RD37 a) Section sud, du panneau d'agglomération sud jusqu'à la limite de commune en direction de Sérignan, élargissement à 12 m de plate-forme non drainée, b) Section Est, du panneau d'agglomération Est jusqu'à la limite de commune en direction de Portiragnes, élargissement à 8 m de plate-forme non drainée.	Département
18		RD612B : a) Du giratoire de la Méditerranée au giratoire du pôle Méditerranée, élargissement à 23 m de plate-forme non drainée, b) Traversée de l'agglomération jusqu'aux limites communales, élargissement à 15 m de plate-forme plus emprises variables en fonction des parties d'aménagement retenues.	Département ou Commune
19	Environ 1200 m ²	Réserve foncière.	Commune